

les données du territoire

Les cadres au sein de Saint-Etienne Métropole en 2010

Epures observe le territoire depuis sa création. Elle suit son évolution à travers des données, mises à disposition par les organismes partenaires dans différents domaines : démographie, habitat, économie, équipements urbains, déplacements, environnement, PLU, quartiers, foncier. Elle les intègre à un système d'information géographique, les traite et les analyse. «Les données du territoire» ont pour vocation de diffuser de façon synthétique les résultats de cette observation pour partager la connaissance du territoire, anticiper les évolutions et éclairer les décisions publiques d'aujourd'hui.

La présence de cadres est très souvent envisagée comme un indicateur d'attractivité des territoires et comme la capacité de ce dernier à capter les ressources nécessaires à son développement. Le phénomène de tertiarisation de l'économie et l'évolution du nombre d'étudiants suivant des études supérieures ont fortement contribué au développement de cette Profession et Catégorie Socioprofessionnelle ainsi qu'à la diversité des emplois proposés. Saint-Etienne Métropole n'échappe pas à cette tendance ; les cadres ont progressé de 31% entre 1999 et 2010 atteignant ainsi 22 470 emplois.

L'INSEE définit la catégorie socioprofessionnelle « cadres et professions intellectuelles supérieures » de la nouvelle version des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS. 2003) comme la catégorie qui regroupe des professeurs et professions scientifiques, des professionnels de l'informatique, des arts et des spectacles ainsi que des cadres administratifs et commerciaux d'entreprises.

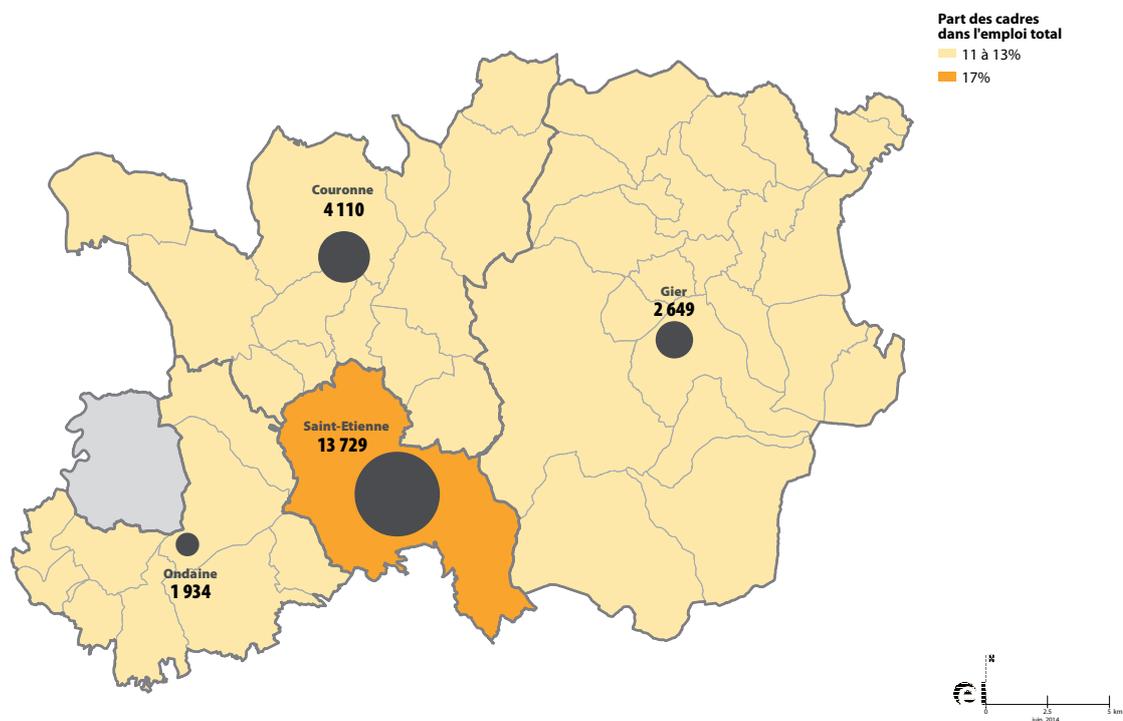
1- Les caractéristiques des cadres de Saint-Etienne Métropole

1-1- Des cadres plus présents au sein de la ville-centre

Les cadres travaillant au sein de Saint-Etienne Métropole représentent 14% de l'ensemble des salariés présents dans la communauté d'agglomération soit 22 420 emplois. Saint-Etienne Métropole est ainsi plus faiblement dotée en emplois cadres que la région Rhône-Alpes (17%) portée par les villes de Lyon et Grenoble. Néanmoins, **la ville de Saint-Etienne attire en proportion plus de cadres** que les



Nombre et part des cadres dans l'emploi total en 2010



Source : DADS 2010 - traitement : epures

AB-06/011

autres zones constitutives de la communauté d'agglomération: la Couronne, l'Ondaine et le Gier. Un schéma assez classique dans la mesure où les villes centres sont plus propices à accueillir des activités tertiaires pourvoyeuses d'emplois cadres. Ce constat est également renforcé par le fait que la ville de Saint-Etienne concentre 61% des emplois cadres de Saint-Etienne Métropole contre 52% de l'ensemble des PCS.

Les zones de la Couronne, du Gier et de l'Ondaine répertorient entre 11% et 13% de cadres sur l'ensemble des salariés et concentrent respectivement 18%, 12% et 9% des cadres exerçant au sein de Saint-Etienne Métropole.

1-2- Les cadres de 50 ans et plus représentent un tiers des cadres exerçant à Saint-Etienne Métropole

Les cadres de Saint-Etienne Métropole sont principalement des personnes de 50 ans et plus (33%). Ils sont également nombreux à avoir entre 40 et 49 ans (28%) et entre 30 et 39 ans (27%). Les cadres de moins de 30 ans sont assez peu nombreux et représentent 12% des effectifs. Cette répartition par âge est proche de celle de Rhône-Alpes en dehors d'une surreprésentation des cadres de 50 ans et plus (33% contre 30%).

La répartition des cadres par âge présente néanmoins des particularités si l'on se réfère à celle

de l'ensemble des PCS exerçant au sein de Saint-Etienne Métropole. Les cadres de 50 ans et plus sont, en effet, surreprésentés comparativement aux effectifs toutes PCS confondues de cette tranche d'âge (33% contre 26%). A contrario, ceux de moins de 30 ans sont sous-représentés (12% contre 22%).

Les cadres de 50 ans et plus exerçant au sein de Saint-Etienne Métropole sont ainsi surreprésentés à la fois par rapport aux cadres travaillant dans la région Rhône-Alpes et par rapport à l'ensemble des PCS. Il semble donc essentiel d'appréhender les départs en retraite des cadres de façon à prendre en compte les potentiels remplacements de postes et

ne pas impacter la productivité. De même, la transmission des compétences doit être envisagée afin de maintenir les savoir-faire et compétences acquises au sein des différents secteurs d'activités.

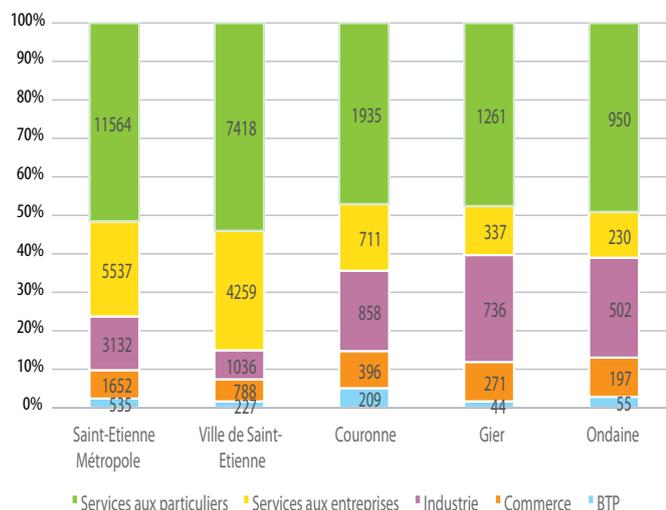
Par ailleurs, on constate que certains secteurs sont particulièrement concernés par la présence des cadres de 50 ans et plus, comme l'industrie et les services aux particuliers (administration publique). On peut faire deux hypothèses : celle d'une mobilité professionnelle moins importante dans ces secteurs et celle d'une ascension plus forte, notamment dans l'industrie.

1-3- Une représentation des cadres qui diffère selon les secteurs d'activités

Si l'on se réfère à la répartition des cadres travaillant au sein de Saint-Etienne Métropole en fonction des secteurs d'activités, il apparaît que certains secteurs sont plus dotés que d'autres en emplois cadres. **Les cadres exercent, en effet, à 52% dans les services aux particuliers ainsi qu'à 25% dans les services aux entreprises et 14% dans l'industrie.**

Ce constat, qui concerne Saint-Etienne Métropole, présente des disparités selon les zones constitutives de l'agglomération. **Les cadres travaillant dans l'industrie sont surreprésentés dans le Gier, l'Ondaine ainsi que la Couronne** (respectivement 28%, 26% et 21% contre 14% pour Saint-Etienne Métropole).

Répartition des cadres par secteurs d'activités au sein de Saint-Etienne Métropole en 2010



Source : DADS 2010 - traitement : epures

Rémunération brute annuelle moyenne des cadres en 2010

	Rémunération Moyenne (en €)	Répartition de la rémunération totale cadre	Répartition des effectifs cadres
Ville de Saint-Etienne	44 290	63%	61%
Couronne	41 070	18%	18%
Gier	40 535	11%	12%
Ondaine	38 300	8%	9%

Source : DADS 2010 ; traitement : epures

Ceux exerçant dans les services aux entreprises sont, en revanche, surreprésentés au sein de la ville de Saint-Etienne (31% contre 25%). Les activités industrielles sont, ainsi, plus fortement concentrées en périphérie et les activités de services plutôt dans le centre urbain. En effet, les premières activités industrielles se sont implantées à proximité des infrastructures routières et ferroviaires ainsi que des matières premières et ont par la suite généré un phénomène de concentration des entreprises de ce secteur. Inversement, les entreprises de services ont tendance à privilégier des lieux qui offrent des amé-

tés que l'on retrouve davantage en centre urbain (gares, transports en commun etc.).

1-4- Une rémunération plus importante dans la ville de Saint-Etienne et dans le secteur des services aux entreprises

Les cadres travaillant au sein de Saint-Etienne Métropole bénéficient d'une rémunération brute annuelle moyenne évaluée à 42 740 euros, soit une rémunération proche de celle des cadres de Rhône-Alpes (43 060 euros). En revanche, des disparités apparaissent au sein de Saint-Etienne Métropole :

44 290 euros dans la ville de Saint-Etienne, 41 070 euros dans la Couronne, 40 535 euros dans le Gier et 38 300 euros dans l'Ondaine. Ces différences de rémunération sont probablement liées à la structure économique et donc aux secteurs d'activités présents dans chaque zone. Selon l'INSEE, les services à la personne et le commerce de détail correspondent aux secteurs les moins rémunérateurs. En revanche, les services aux entreprises présentent des activités assez bien rémunérées comme la finance, le contrôle de gestion, le conseil etc. La rémunération des cadres dans l'Ondaine, le Gier et la Couronne peut ainsi être mise en relation avec la faible part des services aux entreprises dans ces zones,

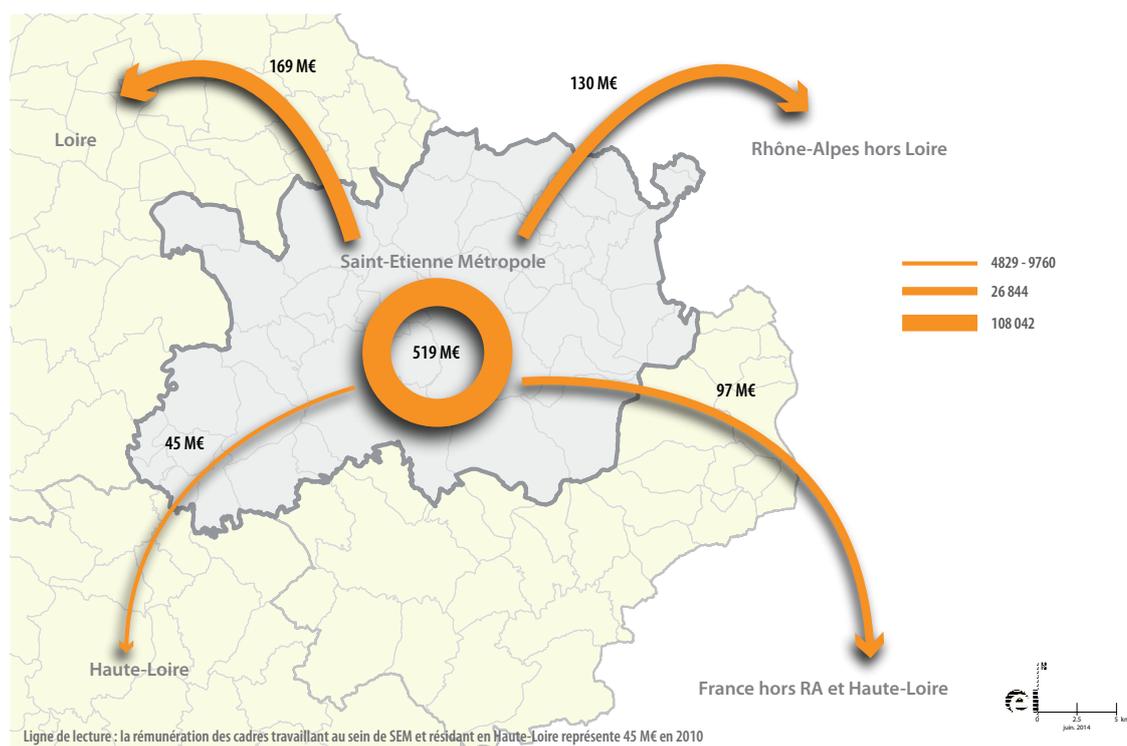
conjuguée à un important poids des services aux particuliers.

Au sein de Saint-Etienne Métropole, le secteur des services aux entreprises apparaît bien comme étant le plus rémunérateur avec une rémunération brute annuelle moyenne de 53 225 euros. Viennent ensuite l'industrie, le BTP et le commerce de gros avec respectivement 53 005 euros, 48 990 euros et 47 390 euros. Le commerce de détail et les services aux particuliers constituent, enfin, les secteurs les moins rémunérateurs (38 335 euros et 34 650 euros). On enregistre ainsi une différence de 18 575 euros (soit 54%) entre les moyennes des cadres les mieux rémunérés et les cadres les moins rémunérés.

Au total, les cadres travaillant au sein de Saint-Etienne Métropole génèrent pour 960 millions d'euros de masse salariale brute annuelle soit 25% de la masse salariale toutes PCS confondues contre 29% en Rhône-Alpes; une situation qui peut s'expliquer par une part de cadres relativement plus modeste. La répartition de la rémunération des cadres est proche de celle de leur nombre à savoir 63% au sein de la ville de Saint-Etienne, 18% dans la Couronne, 11% dans le Gier et 8% dans l'Ondaine.

Saint-Etienne Métropole a répondu en mars 2013 à un appel à projets Etat et Région afin de bénéficier de l'IMPL « Agir en faveur de son économie de proximité » animé par Aradel.

Flux de rémunération générés par les cadres travaillant à Saint-Etienne Métropole en 2010



Source : DADS 2010 - traitement : epures

La clé proactive et Saint-Etienne Métropole sont partis du postulat selon lequel les personnes travaillant sur l'agglomération mais habitant à l'extérieur engendrent une fuite de masse salariale alors que les personnes résidants sur l'agglomération et travaillant à l'extérieur du territoire permettent à l'agglomération une captation de masse salariale.

Ainsi, parmi les 960 millions d'euros de masse salariale générés par les cadres travaillant au sein de Saint-Etienne Métropole, on enregistre 440 millions d'euros de revenus potentiellement sortant de l'agglomération ; soit 32% des revenus sortant toutes PCS confondues.

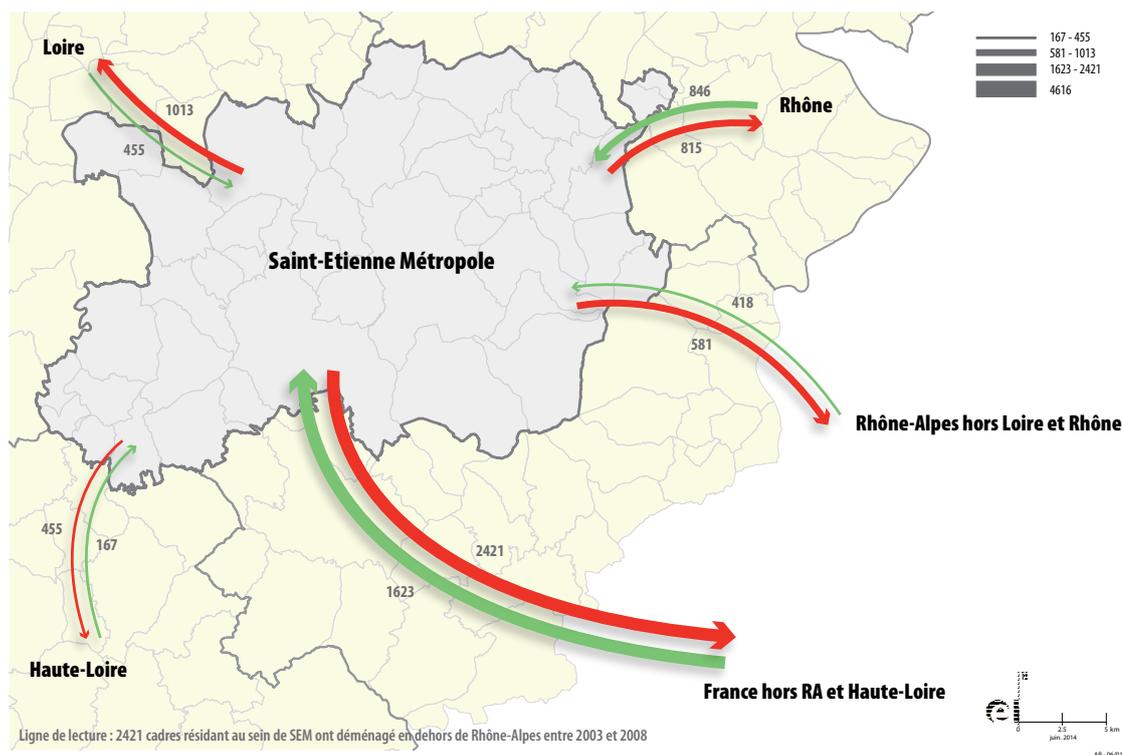
2- Les migrations résidentielles des cadres entre Saint-Etienne Métropole et les autres territoires

Entre 2003 et 2008, Saint-Etienne Métropole a accueilli 3 500 cadres et en a perdu 5 300, soit un solde négatif de -1 800 personnes (20% du déficit migratoire global de l'ensemble des PCS).

Ce sont les échanges avec le reste de la France (hors Rhône-Alpes et Haute-Loire) et le département ligérien qui expliquent majoritairement le solde négatif de Saint-Etienne

Métropole. Entre 2003 et 2008, la communauté d'agglomération n'a, en effet, attiré que 1 600 cadres du reste de la France alors que 2 400 cadres ont gagné cette zone, soit un solde négatif de -800 personnes. De même, les échanges de cadres avec le reste de la Loire (hors Saint-Etienne Métropole) se décomposent en 500 entrants et 1000 sortants, soit un solde de -500 personnes. Les échanges avec le département de la Haute-Loire et le reste de la région Rhône-Alpes sont également déficitaires (respectivement -300 et -200). En revanche, ceux avec le Rhône sont très légèrement positifs (+50 personnes) et n'impactent donc pas le déficit migratoire des cadres.

Migrations résidentielles des cadres entre 2003 et 2008



On peut ainsi penser que le déficit migratoire des cadres est lié à deux phénomènes :

- Des cadres ayant trouvé un emploi ailleurs et changeant donc de bassin de vie (installation loin de Saint-Etienne).
- Des cadres travaillant toujours à Saint-Etienne Métropole mais cherchant à résider aux alentours de la communauté d'agglomération (Plaine du Forez, Haute-Loire etc.).

Les flux migratoires des cadres varient assez fortement en fonction des secteurs d'activités et de l'âge des cadres même si, de façon générale, le solde s'avère négatif pour chacun d'eux.

Le commerce apparaît ainsi comme le secteur le plus fortement touché par le déficit migratoire. Il bénéficie, en effet, du plus grand nombre d'arrivées +1 400 (40% des cadres entrant) et de départs -2 400 (46% des cadres sortant) soit un solde négatif de -1 000. Ceci peut s'expliquer par :

- Un turn-over très important dans ce secteur tout au long de l'année et par son intensification pendant les périodes touristiques ou de fêtes (exemple : les chocolats, etc.).
- Le fait que les cadres de la grande distribution sont très souvent confrontés à des mutations obligatoires pour évoluer, contribuant ainsi aux migrations résidentielles des cadres de ce secteur (exemple : Casino, etc.).

De même, les cadres de moins de 30 ans apparaissent comme la catégorie d'âge la plus fortement touchée par le déficit migratoire. Ils bénéficient du plus grand nombre d'arrivées (+1 300) et de départs (-2 200) soit un solde négatif de -900. Ceci peut s'expliquer par le fait que :

- La ville de Saint-Etienne est une ville étudiante : les jeunes diplômés ayant fait leurs études au sein de l'agglomération peuvent quitter Saint-Etienne pour exercer un premier emploi s'ils ne trouvent pas d'offre dans la région.
- Les jeunes cadres souhaitent vivre dans des territoires qu'ils jugent plus attractifs d'un point de vue résidentiel ou rejoindre leurs territoires d'origine après avoir effectué leurs études au sein de Saint-Etienne.
- Les cadres de moins de 30 ans sont moins contraints par leur situation familiale, ce qui pourrait également expliquer les mobilités plus importantes rencontrées par cette catégorie d'âge.

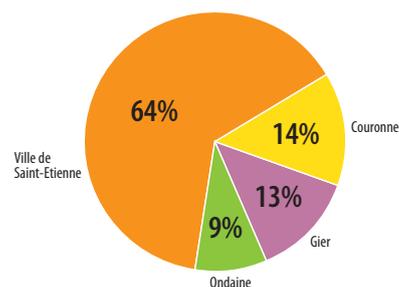
3- Les flux domicile-travail des cadres au sein de Saint-Etienne Métropole

Parmi les 22 420 emplois cadres de Saint-Etienne Métropole, 65% sont occupés par des personnes résidant dans la communauté d'agglomération. Plus précisément, ces cadres

habitent majoritairement dans la ville-centre (64%) et plus faiblement dans les autres zones.

Les cadres résident pour moitié d'entre eux dans la zone où ils exercent pour la Couronne et l'Ondaine. La proportion est, en revanche, plus élevée dans le Gier et la ville de Saint-Etienne où respectivement 62% et 64% des cadres exerçant dans ces zones y résident.

Répartition des cadres travaillant à Saint-Etienne Métropole et résidant dans la communauté d'agglomération

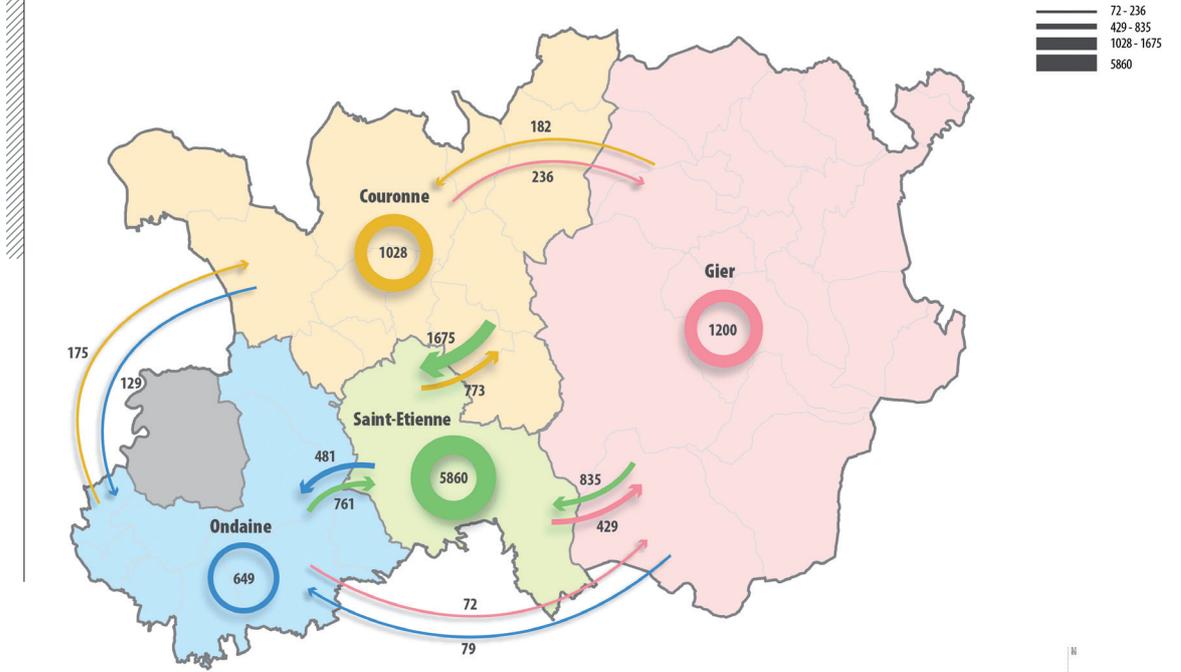


Source : recensement de la population 2008 - traitement : epures

Les emplois des cadres étant concentrés principalement au sein de Saint-Etienne, les flux domicile-travail entre la ville de Saint-Etienne et les autres zones de Saint-Etienne Métropole sont plus importants en direction de la ville-centre. Ainsi, le solde entre les entrées et sorties depuis les secteurs représentent +900 avec la Couronne, +400 avec le Gier et +300 avec l'Ondaine.

Enfin, l'Ondaine et la Couronne entretiennent en proportion des relations relativement importantes avec la ville de Saint-Etienne alors que le Gier fonctionne plus sur lui-même.

Flux domicile-travail intra Saint-Etienne Métropole des cadres en 2010



Ligne de lecture : on comptabilise 481 cadres travaillant dans l'Ondaine et habitant à Saint-Etienne

Source : recensement de la population 2010 - traitement : epures



© Fotolia

A retenir

Les cadres travaillant au sein de Saint-Etienne Métropole représentent 14% de l'ensemble des salariés présents dans la communauté d'agglomération soit 22 420 emplois. 52% d'entre eux exercent dans les services aux particuliers, 25% dans les services aux entreprises et 14% dans l'industrie.

Les cadres travaillant au sein de la communauté d'agglomération sont pour un tiers des personnes de 50 ans et plus. Ces derniers étant à la fois surreprésentés par rapport aux cadres de la région Rhône-Alpes et à l'ensemble des PCS de Saint-Etienne Métropole, il est essentiel d'appréhender leurs départs en retraite et la transmission

des compétences (en particulier dans l'industrie et l'administration publique).

Les cadres de Saint-Etienne Métropole bénéficient d'une rémunération brute annuelle moyenne de 42 740 euros. En interne, la ville de Saint-Etienne enregistre cependant une rémunération plus élevée avec 44 290 euros (en partie expliquée par les services aux entreprises).

Entre 2003 et 2008, les migrations résidentielles des cadres affichent un solde négatif de -1 800 personnes expliqué principalement par les échanges avec le reste de la France (hors Rhône-Alpes et Haute-Loire) et le département ligérien.

Les flux domicile-travail des cadres au sein de Saint-Etienne Métropole montrent que la ville de Saint-Etienne est la zone la plus attractive en termes d'emplois.



46 rue de la télématique
CS 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com - web : www.epures.com

Directeur de la publication : Frédéric Bossard
Réalisation et mise en page : epures
Cartographie : epures
ISSN en cours